

Monsieur et Madame sont dans un bateau

Date : 9 août 2017

Interrogé sur RTL le 3 mars 2017 à propos du rôle de son épouse, Emmanuel Macron déclarait précisément : « *Rémunérée par la République : non. Avoir un rôle, **un vrai statut**, une capacité à faire : oui. »*



Or, devant la montée des oppositions, on voudrait nous faire croire aujourd'hui qu'il n'a jamais été question d'un statut pour la « *première dame* », qu'il ne s'agirait que d'une « *charte de la transparence* », et au fur et à mesure que le temps passe on en vient à penser qu'il ne s'agirait peut-être même que d'un simple communiqué de l'Élysée auquel je ne doute pas que l'on donnera un titre suffisamment ronflant pour nous faire croire que l'on a fait ce qu'on a dit... alors que ce n'est pas vrai.

Sur le fond, j'observe que la question dite du « *statut de la première dame* » n'est pas une question d'argent.

Les moyens mis à sa disposition et donc les dépenses engendrées, qui sont gérées par l'Élysée dans le cadre d'un budget voté, sont parfaitement identifiables et sont déjà examinées par la Cour des comptes : il suffit de les publier, comme cela a d'ailleurs déjà été fait dans le passé.

De mon point de vue, comme de celui de bien d'autres observateurs, la question porte en réalité sur la reconnaissance de la légitimité des actions d'un conjoint qui n'est pas élu.

En pratique, le conjoint du chef de l'État français est choisi par le seul chef de l'Etat, et celui-ci peut d'ailleurs en changer en cours de mandat.

Le conjoint du chef de l'Etat est une personne physique, parfaitement respectable et qui doit bien évidemment être convenablement protégée, mais rien ne justifie qu'un écrit vienne cerner et encore moins légitimer son champ d'intervention.

La « *première dame* » devrait être assez grande et assez libre pour s'engager comme elle l'entend sur ses projets, qui - de mon point de vue - doivent être considérés comme des projets strictement personnels.

Faut-il rappeler que, contrairement à la perception que peut en avoir l'actuel chef de l'Etat, les français n'ont pas été appelés à élire un couple présidentiel ?...

[Une pétition en ligne contre ce projet de statut](#) va approcher ce matin le cap des 300.000 signatures.